



Arrêté du maire n° PM2026-206
portant autorisation de voirie

Littoral et quais du centre-ville - 29770 Audierne

Le maire de la commune d'Audierne,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits des libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de la route,

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu le code des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Considérant qu'il appartient au maire de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour assurer au mieux la sécurité sur le territoire communal, conformément au plan Vigipirate Urgence attentat,

Considérant qu'il importe de sécuriser le littoral et les quais du centre-ville, dans le cadre de l'hommage rendu à Monsieur Erwann GLÉVEAU, marin-pêcheur disparu en mer,

Arrête

Article 1 : Un hommage à Monsieur Erwann GLÉVEAU, marin-pêcheur disparu en mer, est organisé le samedi 30 mai 2026, à compter de 14 H 30, selon le programme suivant :

- **Hommage nautique au large du Raoulic, à 14 H 30.** La circulation et le stationnement seront interdits sur la place de la France Libre, sauf pour les véhicules de secours et d'intervention (pompiers, gendarmerie, SMUR et services techniques de la ville d'Audierne).
- **Cortège piéton, à 15 H.** Départ de la place de la France Libre vers les quais Pelletan et Jean Jaurès, via le chemin de halage et la passerelle des Capucins (sortie du cortège dans le virage des Marines), puis les quais Jacques de Thézac, Camille Pelletan et Jean Jaurès. Le cortège devrait se déplacer sur environ 1 km.
- **Hommage, à 15 H 45.** Discours et temps de recueillement sur le port des quais Jean Jaurès et Camille Pelletan.

Article 2 : Le dispositif de stationnement, circulation et sécurité suivant sera activé selon les conditions suivantes :

* **Stationnement** : du vendredi 29 mai 2026 à 20 H au samedi 30 mai 2026 à 17 H.

Hommage en mer : dispositif de parkings

- Parking 1 : le parking du Môle sera réservé pour le stationnement de la famille et des représentants Officiels.
- Parkings réservés au public : 1 : les Capucins, 2 : Maison de Retraite située rue Jean-Jacques Rousseau, 3 : Plaine Sportive de Trescadec.

Hommage à terre : dispositifs de parkings

- Parkings 1 et 2 : places de la République et de la Liberté. Parking 3 : le Stum.
- Une place de stationnement PMR sera réservée à la famille dans la venelle au pignon de la mairie.
- Deux places de stationnement seront réservées pour la voiture de Monsieur le Préfet dans la rue Pasteur à l'arrière de la mairie.
- Des places de stationnement seront réservées aux véhicules de secours dans la venelle au pignon de la mairie et devant la mairie quai Jean Jaurès.
- Une zone de stationnement sera réservée à des véhicules de secours sur la place de la France Libre.
- Le stationnement sera interdit sur le quai Jean Jaurès, Camille Pelletan et Jacques de Thézac, de la place Chevalier de la Barre au restaurant l'Iroise.

* **Circulation** : du samedi 30 mai 2026 à 14 H à 17 H.

- La venelle au pignon de la mairie sera fermée à la circulation et réservée aux véhicules de secours, des forces de l'ordre, de Monsieur le Préfet et des véhicules communaux.
- L'axe routier entre le quai Jean Jaurès et Jacques de Thézac et virage des Marines sera fermé à la circulation. Pré-signalisation sur le quai de l'Europe.
- Cinq déviations seront positionnées au niveau de la place de l'Océan vers la rue de la France Libre, du pont d'entrée de ville vers la rue Lamartine, de la place de la Liberté vers la rue Victor Hugo, de la place Chevalier de la Barre vers la rue Pasteur et du virage des Marines vers la rue Jean-Jacques Rousseau.

* **Sécurité** : du samedi 30 mai 2026 à 14 H au samedi 30 mai 2026 à 17 H.

- Des véhicules seront positionnés le long de la place de la France Libre.
- Quatre véhicules seront chacun positionnés au niveau du quai de l'Europe, du quai Jean Jaurès, du quai Pelletan devant le restaurant l'Iroise et au croisement de la rue Maréchal Leclerc et haut du virage des Marines.
- Un véhicule précédera le cortège.

Article 3 : Les installations suivantes seront posées du vendredi 29 mai 2026 à 8 H au lundi 01 juin 2026 à 12 H :

- Un podium au niveau du quai Jean Jaurès face à la mairie côté port,
- Deux barnums sur le parvis de la mairie quai Jean Jaurès,
- Un barnum sur la place de la France Libre.

Article 4 : La signalisation sera posée par les services techniques de la ville à compter du mercredi 27 mai 2026.

Article 5 : Le non-respect par un automobiliste de l'interdiction de stationner prévue aux articles précédents pourra faire l'objet d'une mise en fourrière d'office de son véhicule aux frais du propriétaire. La société Garage VIGOUROUX est désignée pour procéder à l'enlèvement des véhicules qui seront remis sur le parking clos et sécurisé à l'adresse suivante : route de Douarnenez, 29100 Pouldergat.

Article 6 : A la fin de l'évènement, tous les éléments de l'évènement devront être enlevés afin de dégager la voie publique qui sera remise en état par les services techniques de la ville.

Article 7 : La commune d'Audierne dégage toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident pendant la période d'occupation des lieux.

Article 8 : La présente autorisation sera retirée en cas de non-respect des prescriptions énoncées ci-dessus.

Article 9 : La directrice générale des services et le commandant de la brigade de gendarmerie d'Audierne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui devra être affiché.

Audierne, le 21 mai 2026

Le maire,
Florent LARDIC
Pour le maire,
L'adjoint délégué,
Thierry CAPRON



Destinataires :

SDIS 29 / SMUR / Gendarmerie
Syndicat Mixte des Ports-Pêche Plaisance de Cornouaille
Communauté de Communes du Cap-Sizun-Pointe du Raz
Département 29 / Région Bretagne / Transports Lecoeur
Communes de l'Île-de-Sein, Plouhinec et Pont-Croix
M. Florent LARDIC, maire
Mme Carine THOMAS, 1^{ère} adjointe au maire
Mme Nadine JUDE, adjointe au maire chargée de l'administration générale

M. Thierry CAPRON, adjoint au maire chargé des travaux et de la circulation
M. Thierry COUPELANT, adjoint au maire chargé de l'occupation du domaine public
Mme Armelle BRARD, adjointe au maire chargée de la participation citoyenne
M. Yves MIOSSSEC, adjoint au maire chargé des événements
Mme Isabelle COSSEC-PETIT, directrice générale des services Ville d'Audierne
M. Fabrice BUREL, directeur des ST Ville d'Audierne
M. Boris MOIGNE, responsable du CT Ville d'Audierne
Services, Voirie, Bâtiments et Espaces verts Ville d'Audierne
M. Christian JULOU, ASVP
Archives mairie et mairie annexe

ANNEXES – PLANS DE L'ÉVÈNEMENT



Cheminement piéton passage du cortège

- En couleur orange cheminement sécurisé via le chemin de halage et passage passerelle linéaire = 1 km
- En rouge axe routier fermé à la circulation du virage des marines au quai Pelletan = 240 mètres.

Stationnement parking réservé officiels /famille: En mauve parking du môle = 900 m2 réservations d'une quarantaine de places de stationnements.

En bleu zone de regroupement de départ et d'arrivée pour discours et hommage : hommage en mer place de la France Libre = 1500 m2 , hommage à terre quai Jaurès et Pelletan =1900 m2



En rouge/ application dispositif Vigipirate , véhicule sur voirie route barrée pour sécuriser le passage du cortège et la fermeture des quais pendant l'hommage à terre

1. Une personne + véhicule quai de l'Europe.
2. Une personne +véhicule quai Jaurès devant la mairie .
3. Une personne + véhicule croisement rue Maréchal Leclerc /haute virage des marines.
4. Une personne + véhicule devant bar l'Iroise puis devant cortège pour sécurisation.

Dispositifs de parkings ,hommage en mer et dispositifs de sécurité



Parking 1 public : Parking plage des Capucins.

Parking 2 public : Parking maison de retraite.

Parking 3 public : Plaine sportive.

Parking réservé du Môle en maure : réservé à la famille et officiels pour 40 places / pré signalisation positionnée par les par les services techniques le 27/28, fermeture du parking par les élus le vendredi 29/05 à partir de 20 heures.

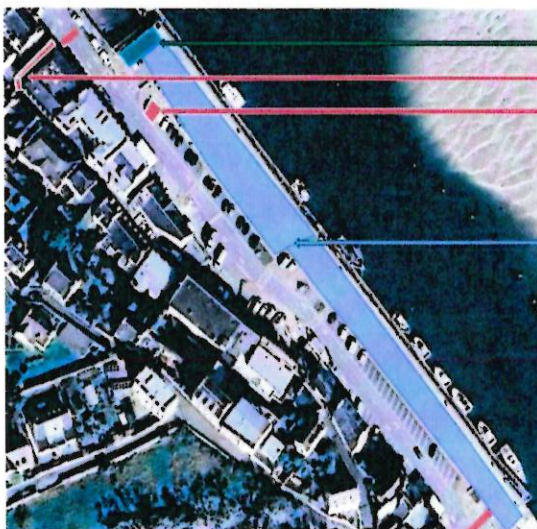
Balvédère réservé au public /officiels / famille : pour assister à l'hommage en mer organisé par les marins, pré signalisation positionnée par les services techniques le 27/28. Fermeture de la place par les élus /barrières le vendredi 29 /05 à partir de 20 heures. Véhicules à placer en périmètre extérieur de la place après accueil du public.

Dispositifs de parkings hommage à terre et dispositifs de sécurité



Parking 3: place du Général de Gaulle

Parking 1 et 2 : Place de La liberté et République centre-ville d'Audierne



Podium carré Vlp : monté par les services techniques le vendredi 29 mai au matin et démonté le Lundi 01 juin au matin (podium) + Deux tables / 10 bancs + 20 chaises pour famille à placer devant podium + deux grilles avec photos d'Erwan à placer sur scène.

Deux zones de stationnements réservées : deux places de stationnement à proximité du podium pour les secours et places de stationnements réservées le long de la marina pour famille, personne PMR et officiel / préfet)

Quai Jaurès et Pelloton : réservé au public , famille , officiels , pêcheurs pour hommage à terre